

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

GRADIGNAN - Secteur Cayac - Aménagement du carrefour formé par le cours du Général de Gaulle, la route de Pessac, la rue de Poumey et la rue de Canteloup.

- Mise à l'enquête publique de l'étude d'impact avec mise en compatibilité du P.O.S.**
- Approbation - Autorisation**

□

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Note Etablissement envisage le réaménagement, sur la commune de Gradignan, du carrefour à feux existant formé par le cours du Général de Gaulle (RN10), la route de Pessac, la rue de Poumey et la rue de Canteloup (RD109E6) aux abords du ruisseau de l'Eau Bourde, secteur du Moulin de Cayac.

Ce projet d'aménagement de voirie est situé à l'intersection d'itinéraires intercommunaux inscrits dans le réseau hiérarchisé de voirie de la Communauté urbaine de Bordeaux.

L'opération consiste, dans le respect du cadre de vie et du contexte patrimonial de Cayac, à élaborer un projet de carrefour giratoire, dont les fonctions doivent répondre aux besoins de lisibilité, aussi bien sur le plan routier que paysager, tout en améliorant la sécurité de tous les usagers (automobilistes, cyclistes, piétons...) de ce nœud de voiries complexe.

Eu égard au Plan des Déplacements Urbains, l'aménagement projeté permettra de requalifier le cours du Général de Gaulle, axe d'entrée d'agglomération, afin de mieux partager l'espace public, de réduire la vitesse des véhicules et de créer une nouvelle image aux abords d'un site classé.

En complément de ces objectifs, le projet vise essentiellement à améliorer la sécurité, notamment en faveur des piétons et des cyclistes, par la mise en œuvre d'une continuité d'aménagements existants.

Le projet consiste également à maintenir, voire développer, les capacités de stationnement existant aux abords d'équipements publics très fréquentés.

Par délibération n°2003/0636 en date du 19 septembre 2003, le Conseil de Communauté a décidé d'ouvrir ce projet à la concertation préalable.

Cette concertation, destinée à recevoir les observations et suggestions du public, s'est déroulée du 27 octobre 2003 au 12 novembre 2004, en association avec la commune de Gradignan.

Lors de sa séance du 28 janvier 2005, délibération n°2005/0046, le Conseil de Communauté en a approuvé le bilan.

La mise en œuvre de cette opération de voirie nécessite une enquête publique préalable en application de la Loi du 12 juillet 1983 (Loi Bouchardéau) prenant en compte l'appréciation de l'impact sur l'ensemble du programme.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Création d'un carrefour giratoire à l'intersection entre le cours du Général de Gaulle (RN10), la rue de Poumey et la rue de Canteloup (RD 109E6) ;
- Réaménagement du cours du Général de Gaulle entre la route de Pessac et le futur giratoire, dont le profil en travers type correspond à :
 - une chaussée de 9 m de large comprenant une file de circulation par sens et une file de tourne à gauche vers la route de Pessac,
 - des bandes cyclables,
 - un trottoir côté Est ;
- Réaménagement du cours du Général de Gaulle entre le giratoire et la rue de Chartrète, avec :
 - une file de circulation par sens,
 - un terre-plein central,
 - une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale,
 - un cheminement piétons
- Réaménagement du parking existant au Sud du giratoire et création d'une nouvelle aire de stationnement à l'angle de la rue Chartrète et du cours du Général de Gaulle.

Compte tenu de la configuration du site, l'inscription paysagère du projet de voirie fera l'objet d'une attention toute particulière.

Afin de mettre le Plan d'Occupation des Sols en compatibilité avec le projet, il est nécessaire, par application de l'article L 123.16 du Code de l'Urbanisme, que l'Enquête Publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.O.S. qui en est la conséquence.

Le coût prévisible pour la réalisation de ce projet de voirie est estimé sommairement à :

2 900 000 € TTC ± 20 %
(le foncier, les travaux de voirie, les aménagements paysagers)
Valeur octobre 2004

En conclusion, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver le projet tel qu'il est défini ci-dessus et le dossier d'enquête correspondant.
- autoriser Monsieur le Président à prescrire l'enquête publique de l'étude d'impact avec mise en compatibilité du P.O.S. et accomplir toutes les formalités afférentes à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 OCTOBRE 2005**

M. ALAIN DAVID

